

20 - Mise à disposition de parcelles - Domaine Public

Site Lutte contre les Inondations –

15 AVRIL 2026



GONNEVILLE LA MALLET - Barrage de la Chapelle

AB 4

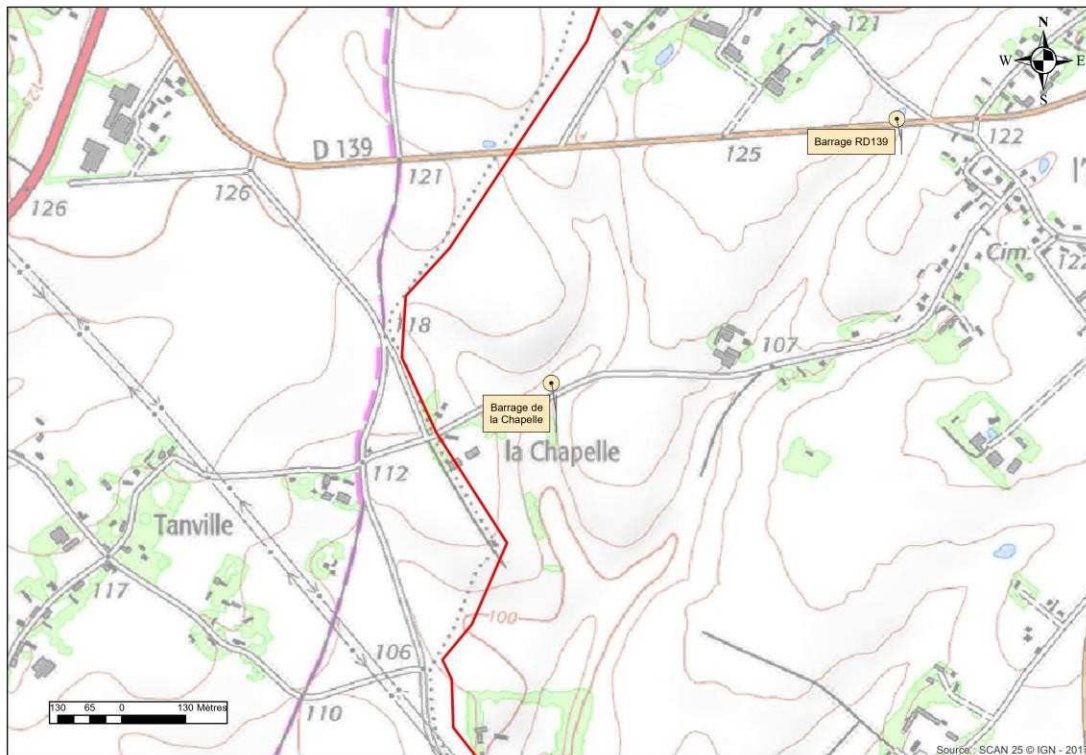
Prescriptions pour l'occupation :

→ Fauchage

Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...).

Terrain clôturé partiellement. Remblai exclu de la convention

Situation géographique



Surface utilisable : 11 244 m²

Montant annuel de la redevance : 114,15€

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur



GONNEVILLE LA MALLET - Barrage de la Chapelle Suivi des Espaces Verts



Légende

Entretien_Actuel

Type

- Gyrobroyage mécanique
- Mise à disposition
- Limites_ouvrage

Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème
	1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès	/2
	2.1	Si fauchage, mode opératoire envisagé	
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 5
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3
	c	Préservation du site : mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2
			/10

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a